

**Déclaration du Togo à la 54^{ème} Série de réunions des Assemblées
des Etats membres de l'Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle (OMPI) Genève (Suisse), du 22 au 30 septembre 2014**

La délégation du Togo souscrit aux déclarations faites respectivement par la délégation de Kenya en sa qualité de coordonnateur du groupe des pays africains, et par la délégation du Bénin au nom des pays les moins avancés.

Elle félicite le Directeur Général, Monsieur Francis GURRY, pour sa reconduction à la tête de notre Organisation le 08 mars 2014. Cela ne pouvait en être autrement au vu des efforts déployés par le Directeur Général durant son premier mandat.

La délégation félicite le Directeur Général, le Secrétariat et tous les comités de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) pour leurs travaux ayant abouti aux documents de qualité soumis aux réunions des Assemblées des Etats membres de l'OMPI.

Le Togo félicite encore l'OMPI pour ses activités dans le domaine du développement et de la créativité qui entraînent la création d'emplois. La délégation prend note des efforts accomplis en vue de donner la priorité aux actions de développement en reconnaissance du rôle central de la science, de l'innovation et de la technologie dans la promotion de la compétitivité et de la croissance économique.

La délégation se réjouit du rôle du système de la propriété intellectuelle dans les économies des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA) et s'estime heureuse de l'intérêt suscité par l'idée de faire du développement le but ultime du système mondial de la propriété intellectuelle.

Quant au programme et budget pour l'exercice biennal 2014-2015, le Togo se félicite des mesures prises pour améliorer la transparence et renforcer la participation des Etats membres.

Des efforts assidus et un travail intensif de l'OMPI ont abouti à un événement très important qui est la conclusion en juin 2013, d'un traité multilatéral, à savoir le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des déficients visuels et des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, aux œuvres publiées.

Le Togo attache beaucoup de prix aux travaux des différents comités permanents, en particulier ceux du Comité permanent du droit des brevets (SCP) et du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP). Il espère avec impatience la poursuite de ces travaux, selon un ordre du jour qui prenne en compte les besoins de toutes les parties prenantes et qui soutienne les objectifs du plan d'action pour le développement.

Le Togo appuie la poursuite des travaux visant à améliorer le système des marques et celui des dessins et modèles industriels afin d'aboutir à l'élaboration de la base de données des produits et services du système de Madrid ou base de données MGS, à la modification du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid et à la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles industriels avec l'inclusion d'une disposition juridique sur l'assistance technique dans le projet de Traité pour tenir compte de tous les niveaux de développement des pays membres de notre auguste Organisation Internationale

Afin que la loi togolaise sur le droit d'auteur et les droits connexes puisse être conforme aux derniers traités signés à l'OMPI, à savoir le traité de Beijing et celui de Marrakech, notre pays a entrepris des travaux de révision de cette loi. L'OMPI a dépêché des experts qui sont en train d'aider le Togo à cet effet.

Madame la Présidente, la délégation togolaise s'associe à la déclaration de l'Algérie en ce qui concerne l'état d'avancement des travaux au SCCR.

Le Togo se félicite des activités de coopération entre l'OMPI et les PMA qui ont permis l'installation des Centres d'Appui à la Technologie et à l'Innovation (CATI) au Togo, le renforcement des compétences techniques des acteurs des secteurs public et privé, l'assistance juridique pour l'élaboration de politiques et stratégies dans le domaine de la propriété intellectuelle et de l'innovation, la facilitation de l'accès à la recherche pour le développement et à l'information spécialisée en matière de brevets.

Le Togo félicite le Directeur Général pour toutes les initiatives et pour les efforts entrepris à la tête de l'OMPI.

Il encourage l'OMPI d'une part, à poursuivre et à intensifier les actions en faveur des PMA en vue d'améliorer leur participation à l'économie internationale et, d'autre part, à appuyer les inventeurs, chercheurs, entrepreneurs et autres innovateurs de ces pays à obtenir des solutions

appropriées aux problèmes scientifiques et techniques rencontrés au niveau national.

Le Togo ne remerciera jamais assez l'OMPI et son Directeur Général pour son assistance multiforme dont la plus récente a été l'organisation à Lomé les 10 et 11 juin 2014 de la rencontre de haut niveau à l'intention des parlementaires des Etats membres de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), du Burundi, de la République Démocratique du Congo, du Djibouti et de Madagascar, en collaboration avec l'Office Japonais des Brevets et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Enfin, l'Institut National de la Propriété Industrielle et de la Technologie (INPIT) du Togo a initié des discussions avec la Division des PMA de l'OMPI pour la tenue d'un atelier de sensibilisation dans le domaine de la propriété intellectuelle à l'intention des femmes inventrices au Togo, étant donné qu'elles sont en nombre sans cesse croissant.

Leurs activités d'invention touchent des secteurs variés et elles se heurtent souvent à des problèmes liés à l'utilisation des outils de la propriété intellectuelle.

Une mobilisation des femmes a été déjà amorcée au niveau national et le gouvernement togolais compte sur l'appui de l'OMPI pour la suite.

Je vous remercie.